

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	17 novembre 2020 à 15h00mn
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	DAO/CB/MCA-M/ES-12-C/Compact
<b>LIEU</b>	Par webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Acquisition des équipements spécifiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES/Modèle Lycée Attahadi.

L'Agence MCA-Morocco a organisé, le **17 novembre 2020 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/ES-12-C/Compact** et apporter des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

M. Mohamed El Moumane, Responsable « Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Mme. Laila El Hattab, Manager « Projet Education Secondaire » à l'Agence MCA-Morocco. Cette dernière a exposé brièvement le cadre général dans lequel s'inscrit l'acquisition, objet de la réunion et a passé en revue les détails y afférents ainsi que ses objectifs en termes de consistance, durée, livraison et formation... à effectuer par le fournisseur.

Mme. Carole Ravojarison, Senior Procurement Specialist du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Elle a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique est acceptée sauf pour la garantie d'offre qui doit être déposée en version originale au Bureau de l'Agent de passation des marchés de l'Agence MCA-Morocco.

M. Mohamed El Moumane a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à prendre en considération par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation.
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente.
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente.
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit

de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés.

- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des non-résidents.
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition.
- L'offre financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le fournisseur est susceptible de subir.
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

La présentation PowerPoint exposée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

**Aucune question n'a été posée lors de cette réunion d'information.**

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence

**REUNION DE PRE-SOUMISSION**

DP N° : DAO/CB/MCA-M/ES-12-C/Compact

Intitulé : Acquisition des équipements spécifiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES/Modèle Lycée Attahadi

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Webinaire

Date : 17 novembre 2020 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Laïla El Hattab	Manager, Projet "Education Secondaire"	Agence MCA-Morocco	-	Par webinaire
Hassan Zeroual	Manager IT	Agence MCA-Morocco		Par webinaire
Mohamed El Moumane	Responsable Passation de Marchés	Agence MCA-Morocco	-	Par webinaire
Amadou Seck	Procurement Agent Manager	PA-Agence MCA-Morocco	-	Par webinaire
Carole Ravojarison	Senior Procurement Specialist	PA-Agence MCA-Morocco	-	Par webinaire
Abdellatif Dakhchi		Sté Dakhchi sarl maroc	<a href="mailto:abdel@dakhchi.com">abdel@dakhchi.com</a>	Par webinaire